

LA UNE **Le déconfinement sera progressif ou il ne sera pas** (rédigé le 30 avril 2020)

Edouard Philippe l'a rappelé le 28 avril 2020 devant les députés : nous allons devoir apprendre à vivre avec le [Coronavirus Covid-19](#). Il va donc falloir agir progressivement et adapter le plan de sortie du confinement localement. "Si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, nous ne déconfinerons pas au 11 mai", a mis en garde le Premier ministre, avant d'annoncer une première phase de déconfinement qui durera du 11 mai jusqu'au 2 juin. Il a ensuite exposé les mesures et recommandations prises par l'Exécutif dans les 6 domaines clés que sont : la santé, les écoles, les commerces, le travail, les transports et les rassemblements.

[Téléchargez les principales mesures du déconfinement ; "le livret des mesures pour faire face à la crise" avec l'ensemble des mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement](#)

ARRÊTS DE TRAVAIL

Votre situation au-delà du 1^{er} mai et pour la durée du confinement

A compter de ce 1^{er} mai, le dispositif d'indemnisation des arrêts de travail dérogatoires créé dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 évolue. Les personnes concernées seront placées en activité partielle par leur employeur qui leur versera une indemnisation. Les renseignements sur l'activité partielle sont disponibles sur le [site du ministère du Travail](#) ou auprès des employeurs.

Les *salariés en arrêt de travail pour garde d'enfant* n'ont aucune démarche à accomplir. C'est à l'employeur d'effectuer la démarche, se rapprocher de lui.

Les *salariés présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie*, en arrêt de travail au titre des [recommandations du Haut Conseil de la santé publique](#), doivent recevoir de l'Assurance Maladie un certificat à remettre à leur employeur. Il s'agit notamment des personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD) mais également des femmes enceintes au 3^{ème} trimestre de grossesse. Suivre sa situation, la déclarer ou la renouveler sur le site Ameli ([declare.ameli.fr](#)) ou MSA ([declare.msa.fr](#)) pour les assurés du régime agricole.

Les *salariés vulnérables placés en arrêt de travail par leur médecin* ainsi que les *salariés cohabitant avec une personne dite vulnérable* devront remettre un certificat d'isolement, établi par le médecin, à leur employeur afin que ce dernier puisse les placer en activité partielle.

Pour les *personnes qui ne relèvent pas d'un statut de salarié*, les modalités des arrêts dérogatoires restent inchangées à compter du 1^{er} mai. Il leur est toutefois demandé de réitérer leur demande d'arrêt de travail à cette date.

PRESTATIONS SOCIALES

Une aide exceptionnelle de solidarité pour les familles modestes dans la crise sanitaire

Cette aide sera de 150 euros par famille bénéficiaire du RSA ou de l'ASS, auxquels s'ajouteront 100 euros par enfant à charge. Un second volet est destiné aux personnes percevant une aide au logement, versé uniquement sur la base des enfants présents au foyer (100 euros par enfant) et aux personnes bénéficiaires de l'AAH. Qui sont les bénéficiaires ? Quelles seront les dates de versement ? Quid des étudiants ?... [Lire l'article](#).

Et pour en savoir plus : [Le compte rendu du conseil des ministres du 15 avril 2020 ; la présentation de l'aide sur le site du ministère](#)

La réaction des associations membres du collectif Alerte

Alors que la crise sanitaire qui touche notre pays perdure, le Premier ministre vient d'annoncer le versement d'une aide exceptionnelle pour les familles les plus modestes (*page précédente*). Une initiative bienvenue pour répondre aux difficultés de ces ménages, mais qui fait l'impasse sur une partie importante des publics en situation de précarité et qui demeure insuffisante pour couvrir l'étendue des besoins de ces personnes au quotidien....

[Lire le communiqué du 15 avril 2020](#)

PERSONNES ÂGÉES

Des visites mais sans contact

Lors de la conférence de presse commune du 19 avril avec Édouard Philippe, Olivier Véran a annoncé la mise en place, à partir du lundi 20, d'un "droit de visite pour les familles" dans les Ehpad et dans les établissements pour personnes handicapées. Ce droit de visite est cependant "très encadré" et se fait dans des conditions "extrêmement limitées". En pratique, ces visites, organisées sous la responsabilité des directeurs d'établissements, ne peuvent donner lieu à aucun contact physique. Elles se font sur rendez-vous et sont limitées à deux membres de la famille à la fois.

L'Unaf est satisfaite de la reprise des visites dans les établissements, car il est primordial de pouvoir maintenir au maximum le lien social entre la personne âgée et sa famille. L'Unaf a souligné le caractère délétère que pouvait avoir cette mesure stricte de confinement sur le moral des personnes âgées et sur celui de leurs familles. Néanmoins, elle comprend que ce lien doit s'organiser dans un cadre garantissant la sécurité sanitaire des résidents, des familles et des professionnels des Ehpad.

Pour l'Unaf, il est essentiel que les conseils de la vie sociale (CVS), dans lesquels siègent des représentants des familles, soient associés au choix des organisations qui seront déployées et que les décisions prises soient expliquées régulièrement à l'ensemble des familles concernées dans le cadre d'un dialogue permanent.

Rapport Guedj

Par lettre du 24 mars 2020, le Ministre des Solidarités et de la Santé avait confié à Jérôme Guedj la mission d'identifier les moyens permettant de combattre l'isolement des personnes vulnérables et les différents leviers pour maintenir et renforcer les liens sociaux, dans le contexte particulier de la crise sanitaire mais aussi pour l'avenir.

Dans son [rapport remis le 8 avril](#), Jérôme Guedj rappelle les conséquences du confinement et de l'isolement auprès des personnes âgées et handicapées et formule 42 préconisations.

Forts de ces premières mesures, les travaux de la mission ont continué et ont abouti à la rédaction d'un [second rapport d'étape](#), remis le 19 avril. Le rapport conclut donc à la nécessité du retour des familles et des proches, voire des bénévoles, dans un cadre préparé au sein de chaque établissement. Pour cela il préconise une vingtaine de recommandations organisationnelles et opérationnelles. Lire ici les [mesures retenues par le Gouvernement](#).

Des initiatives solidaires

Plutôt que de rester confinées à domicile, elles ont décidé d'apporter leur renfort à des établissements sociaux ou médico-sociaux en manque de personnels face au Covid-19. Futures éducatrices spécialisées ou EJE, elles nous livrent leurs expériences sans masque. [Lire l'article sur le Média Social](#).

Contre l'isolement

Pour faire face à l'isolement en milieu rural, la FACE s'est associée à [l'Association des Maires Ruraux de France](#) afin de proposer aux salariés de ses entreprises partenaires, à des étudiants, à des volontaires en Service civique ou toute personne désireuse de s'engager dans une action solidaire de contacter, par téléphone, les résidents isolés des villages et bourgs ruraux et maintenir, avec celles et ceux qui sont les plus durement affectés par l'absence de services et la distanciation nécessaire affectant nos relations familiales et amicales, un lien régulier. [Communiqué de presse](#)

Pour les personnels soignants et aidants

Alors que le Premier ministre a annoncé, le 15 avril, l'extension de la prime destinée aux agents des établissements publics hospitaliers aux professionnels des Ehpad et des Saad, l'Uniopss et les fédérations et associations membres du GR31 s'interrogent, dans le cadre d'un [communiqué de presse publié le 22 avril](#), sur le périmètre et les modalités de versement de cette prime, qui ne doit pas masquer les problématiques structurelles du secteur de l'autonomie. Les associations et fédérations réunies au sein du GR31 demandent – au nom de l'équité de traitement entre l'ensemble des professionnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire – l'extension de ce dispositif à l'ensemble des professionnels employés par les établissements et services médico-sociaux. Selon elles également, le sujet de la prime ne doit pas masquer celui, majeur, de la revalorisation des métiers et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels à long terme. Il doit s'agir d'un prélude à une réforme de fond. Les fédérations et associations du GR31 se tiennent prêtes pour co-construire, au sein du conseil de la CNSA, une réforme profonde et structurante des politiques de l'autonomie.

[L'ordonnance du 15 avril 2020](#) porte "diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de Covid-19". Elle regroupe un ensemble de mesures diverses. Les champs abordés : médecins étrangers, télémédecine, dépenses des établissements de santé, continuité de l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, exploitants agricoles, apprentis, assistantes maternelles, formation professionnelle... Lire [le rapport au président de la République sur l'ordonnance du 15 avril](#).

L'ordonnance du 23 avril apporte des clarifications sur un nombre important de sujets liés à la crise sanitaire. À noter le dispositif d'activité partielle pour les assistants maternels (article 4).

[Pour en savoir plus.](#)

UNE DÉMOCRATIE VIVANTE AVEC LES FAMILLES

Prolongement des mandats au CCAS/CIAS

La loi du 23 mars 2020 a décidé du report de l'entrée en fonction des conseillers municipaux nouvellement élus dès le 1^{er} tour des élections municipales, et par conséquent du maintien en fonction des élus municipaux sortants, notamment des maires, jusqu'à la prise de fonctions des nouveaux élus. L'entrée en fonction des conseillers communautaires est également différée jusqu'à la prise de fonction des nouveaux conseils communautaires.

Cela impacte également le renouvellement des CCAS et CIAS et la désignation des délégués familiaux. Les conseils d'administration des CCAS et CIAS de la mandature 2014-2020 restent en place jusqu'à l'installation effective des conseils municipaux et conseils communautaires. Le renouvellement du CCAS et CIAS se fera dans les deux mois après l'installation des conseils municipaux et intercommunaux. Pour plus de précisions sur ces mesures et sur leur impact sur le fonctionnement des CCAS/CIAS, vous pouvez consulter : [l'article de l'UNAF](#) ; [les informations mises en ligne par l'Union Nationale des CCAS](#).



LOGEMENT

Cinq millions de personnes sont confinées dans des logements surpeuplés

L'Insee publie, dans la dernière livraison de sa collection "Insee Focus", une étude d'actualité, intitulée "[Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires](#)". L'étude met en évidence le lien très fort entre la situation du logement et de ses occupants et les difficultés du confinement. Près de 10 % des familles avec enfants de moins de 10 ans et plus de 18 % des familles monoparentales vivent dans un logement suroccupé. A l'inverse, l'Insee rappelle que 10,5 millions de personnes vivent seules dans leur logement. A noter : l'étude présente une approche nationale de la question, mais l'Insee propose aussi des [résultats par régions](#).

Pour en savoir plus, [lire l'article](#).

AIDANTS

Une enquête de l'Unaf

Vous aidez un proche handicapé, âgé ou malade ? L'Unaf, parmi les associations du collectif des [#aidants](#) familiaux (CIAAF) et [@IresFr](#) lancent une enquête anonyme pour interpeller les pouvoirs publics sur l'impact du [#confinement](#) sur les aidants. [#Covid19](#). Lire [l'article](#).

Introspection

Bruno Latour, philosophe et sociologue, a mis à disposition un questionnaire pour que chacun ou chacune profite de cette période de ralentissement, voire de mise en parenthèse, pour s'interroger sur l'après. Car certains veulent retrouver au plus vite la situation antérieure, appelant à relancer le monde comme il était sans rien changer, comme pour se rassurer. Or selon le philosophe, la dernière des choses à faire serait de reprendre à l'identique tout ce que nous faisons avant, "ça serait gâcher cette crise". Le questionnaire (6 questions) est un superbe exercice pour préparer l'après crise sanitaire, en invitant chacun individuellement et en responsabilité, à commencer par se questionner lui-même. Et alors nous pourrions discuter d'un projet commun pour l'Après. [Voir le questionnaire](#)



CONSOMMATION

Bien manger pendant le confinement

La période de confinement imposée par la crise sanitaire actuelle bouleverse notre quotidien. Routine alimentaire dérégulée, nécessité de préparer les repas des enfants ou encore tentation de combler son ennui par la nourriture : cette période peut s'avérer déstabilisante sur le plan de l'alimentation. La diététicienne [Ariane Grumbach](#) nous éclaire sur quelques idées reçues et nous donne quelques conseils pour vivre au mieux ce confinement. Lire [l'article de France-Assos-Santé](#).

SANTÉ

Alerte aux enfants affectés par des symptômes spécifiques et présentant un syndrome grave

Alors que le National Health Service a donné l'alerte au Royaume-Uni sur une augmentation de cas d'enfants positifs au Covid-19 et présentant simultanément un syndrome inflammatoire, en France, des médecins s'inquiètent aussi après avoir traité des cas similaires chez des enfants. Des spécialistes lancent un consortium pour mettre en garde et chercher des réponses. [Lire l'article](#).

Tests en grand dans le Grand Est

Le Grand Est est très confronté depuis deux mois à la crise sanitaire du Covid-19. La Région a initié une dynamique pour permettre de tester massivement la population préalablement à une reprise de l'activité. Elle a lancé *Dynamise*, une Société d'Economie Mixte Locale (SEML). Celle-ci a pour mission l'achat en gros notamment de kits de tests sanguins Covid-19, pour une redistribution auprès des acteurs publics et privés de la région. La Région Grand Est, actionnaire principal de la SEML, assure son fonctionnement à travers une équipe dédiée et doit veiller à la bonne répartition des kits sérologiques. *Dynamise* privilégie et encourage la production locale de solutions et de matériels. [Consultez le Dossier de presse](#).

Un arrêté pour restreindre la délivrance des substituts nicotiques

Suite à la médiatisation d'une possible action protectrice de la nicotine contre le Covid-19, un [arrêté](#) restreint la délivrance des substituts nicotiques jusqu'au 11 mai 2020. Il s'agit de prévenir les risques sanitaires liés à une consommation excessive ou un mésusage de ces médicaments et de garantir leur disponibilité dans le cas d'un sevrage tabagique.

PROTECTION DE L'ENFANCE

L'enfance en danger dans le contexte de la pandémie

Le 119 (enfance en danger) enregistre une hausse inquiétante des appels, les acteurs sont épuisés et craignent une recrudescence des informations préoccupantes et des placements d'urgence après le déconfinement. Dans ce contexte difficile, les départements et l'État se rapprochent pour mieux coordonner leur action (concertation du 24 avril en visioconférence). L'Assemblée des départements de France rappelle que, "dès le début de la crise, les conseils départementaux ont veillé à préserver la continuité des missions de protection des mineurs (structures, familles d'accueil, actions éducatives à domicile)". De nombreux départements ont renforcé leur action en déployant des "dispositifs complémentaires d'urgence (ouverture de nouveaux foyers, puéricultrices mobilisées, numéros de mobile en lien avec la gendarmerie...)".

"Dans la perspective du déconfinement et dans le strict respect des conditions sanitaires", la question de la reprise progressive des droits de visite sans hébergement des parents d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) est posée. De même, l'État et l'ADF portent une "attention commune" à la situation des assistantes familiales, "qui représentent une majorité des accueils en protection de l'enfance et qui apportent durant cette période une contribution indispensable pour l'accueil des nouvelles situations d'enfants protégés".

Par ailleurs, dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre le 6 avril, 36 associations et 88 avocats d'enfants alertent les autorités sur la situation des mineurs non accompagnés dans le contexte de l'épidémie. Ils demandent des mesures contraignantes pour la prise en charge de ce public particulièrement vulnérable et qui semble, selon les signataires, avoir été oublié dans la crise.

TRANSPORTS

Les droits des usagers

La Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT), dans [un communiqué](#), précise les conditions qui lui semblent nécessaires à une relance des transports publics dès le début du déconfinement et de la reprise des activités. Un retour au tout-voiture serait catastrophique. Dans [un autre communiqué](#), la FNAUT avait mis en garde : "le respect des droits des voyageurs ne doit pas être une option".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Feuille de route

Le gouvernement a finalement publié ce 23 avril sa feuille de route énergétique à l'horizon 2028, qui grave dans le marbre sa volonté de développer les énergies renouvelables et de réduire le nucléaire dans la production d'électricité. Mais en pleine crise sanitaire et juste après la remise des préconisations du Haut Conseil pour le climat, des associations de défense de l'environnement n'ont pas manqué de critiquer le manque d'ambition du texte. Pour en savoir plus : [La version intégrale de la programmation pluriannuelle de l'énergie](#) ; [La synthèse la stratégie nationale bas carbone](#).

La réponse du gouvernement à la crise sanitaire du covid-19 doit soutenir la transition bas-carbone juste pour renforcer notre résilience aux risques sanitaires et climatiques". C'est ce qu'a mis en avant le Haut Conseil pour le climat (HCC) en publiant le 21 avril un [rapport spécial](#) sous l'intitulé "Climat, santé : mieux prévenir, mieux guérir", consacré aux enseignements à tirer de la crise sanitaire actuelle pour le climat, et aux suites à donner pour viser la neutralité carbone.

"Climat : Ça chauffe à l'Est !"

C'est le dossier du numéro 251 de mars – avril 2020 du [Consommateur d'Alsace](#). Le changement climatique est un défi majeur que l'humanité doit relever. Des conséquences sur l'air que l'on respire, l'eau que l'on boit, jusqu'à notre alimentation et nos modes de vie : tout le monde est concerné. Sur le plan sanitaire, on s'attend à la recrudescence de nouvelles maladies infectieuses et d'allergènes. Connaître les enjeux, c'est aussi mieux s'y préparer !

Le déconfinement, l'occasion pour les enfants de retrouver la nature

Le contact avec la nature est bénéfique pour les enfants, surtout après deux mois passés en confinement. Des professeurs ont publié une tribune pour que les cours puissent être organisés à l'extérieur des établissements. "Pourquoi donc vouloir les remettre à l'intérieur des classes à partir du 11 mai, quand élèves et enseignants auront passé toutes ces journées enfermés ?" Dans une tribune publiée sur [Le Monde](#), de nombreux acteurs du milieu scolaire réclament l'accès aux parcs, jardins, forêts et terrains de football pour faire cours. Selon eux, les avantages sont multiples...

BON A SAVOIR

Lire et faire lire

Durant la période de confinement, les maisons d'édition se mobilisent pour vous donner accès à des livres audio, albums filmés, activités. Ces ressources pourront nourrir vos futures séances de lecture, n'hésitez pas non plus à les partager avec les parents autour de vous. L'association *Lire et faire lire*, dont l'Unaf est membre fondateur, met régulièrement à jour [un article en ligne qui recense des ressources autour de la lecture pour parents et enfants](#).

Invitation au voyage culturel pendant le confinement

Dans cette période de confinement, comment peut-on s'évader et nous ouvrir à d'autres chemins numériques pour faire entrer chez soi le monde extérieur ? Vous pouvez retrouver [ici](#) des liens pour vous accompagner avec vos enfants ou vous donner des astuces pour partager un temps autrement.

Appel à projets

La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative a lancé l'appel à projets "Plan mercredi". L'objectif est de mobiliser et d'accompagner les associations d'éducation populaire dans le développement qualitatif des contenus éducatifs dans le cadre du Plan mercredi. Les projets des associations candidates devront concerner les trois domaines suivants : l'éducation artistique et culturelle ; les sports ; l'éducation à la citoyenneté et au développement durable. La date de clôture du dépôt de candidatures est le 30 juin 2020. En lien : [le descriptif](#) ; [l'acte de candidature](#).

Des outils pour les professionnels

L'ORIV vous propose un dossier Ressources spécifiquement lié à la crise sanitaire et sociale actuelle. L'objectif est d'outiller les professionnels-en leur apportant des ressources, en lien avec ces enjeux, sur la politique de la ville, l'immigration et la prévention des discriminations. Elles relèvent à la fois d'une dimension nationale et régionale (Grand Est) et de trois types d'information : des éléments d'information générale (Ministères, Collectivités, têtes de réseau...), des initiatives et expériences menées dans le Grand Est, des articles de fond. Pour consulter le dossier [cliquer ici](#)

EN BREF MAIS A SUIVRE...

Emploi : Compte-tenu de la crise, l'expérimentation "Territoires zéro chômeur" doit être étendue à plus de territoires que ne le prévoyait l'exécutif avant la pandémie, plaident plusieurs associations auprès de l'Élysée, dans une lettre adressée à Emmanuel Macron. [Lire l'article](#).

Libertés individuelles : La Cnil a [délibéré](#) le 24 avril sur le projet d'application de traçage de contacts StopCovid.

Les associations familiales dans l'action : *Familles Rurales* alerte sur l'égalité d'accès aux masques et sur les ruptures de stock prévisibles sur les modèles les meilleurs marchés. Le Mouvement exhorte le gouvernement à encadrer le prix des masques grand public de catégorie 1. [Lire le communiqué](#).

Les associations dans la crise : La crise sanitaire actuelle et le confinement qu'elle impose, impactent grandement l'activité des associations. Mais à quel point ? Comment les associations vivent-elles cette crise inédite ? C'est ce que *Le Mouvement associatif* a cherché à savoir avec l'enquête Covid-19 : "Quels impacts pour votre association?". [Lire la note de plaidoyer](#) ; [Voir les principaux résultats](#).

Prenez soin de vous et de votre entourage !